



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
19	29	26

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, MILAD Lydie, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, URAS Patrick, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : VANDENBOSSCHE Frédéric donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à GROSSO Aurélie, BOURGUE Michèle donne pouvoir à RICARD Isabelle, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à JEAN Didier, ROUSSIER Michel donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, ROBERT Astrid donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny

Conseillers Municipaux absents : POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey, MORENO Manuel

Délibération N° 25/57-

OBJET : CREATION DE POSTES

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Informe l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer les postes suivants afin de répondre au besoin de recrutement d'un adjoint du patrimoine à temps non complet 50% pour renforcer le service de la MEDEM ainsi qu'un adjoint technique à temps non complet 26h (74,28%) afin de consolider le service entretien.

Il propose à cet effet de créer :

- Un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (50%)
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (74,28%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés :

- Un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (50%)
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (74,28%)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à pourvoir à ces postes le cas échéant par des contractuels et ce, conformément aux dispositions des articles L332-1 et suivants du code général de la fonction publique.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le... 3/10/25

Et de la publication sur le site internet le... 3/10/25

ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com